

PRESENTATION DES ACTIVITES DE L’ADEPPI, asbl

ADEPPI, asbl Atelier d’éducation permanente pour personnes incarcérées

Description de l’association

ADEPPI

Statut juridique : asbl
Date de constitution de l’asbl : 1981
Adresse du siège social 21 rue de Flines, 7604 Callenelle
Adresse siège d’activités: 303 chaussée d’Alseberg, 1190 Bruxelles
Président du Conseil d’Administration: Réginald de Béco
Tél: 02/223 47 02
FAX: 02/223 47 03

E-mail: info@adeppi.be

Site: www.adeppi.be

1. Subsidés et reconnaissances:

• Service Général d’Education Permanente.

Reconnaissance accordée comme Service général d’Education permanente par la Communauté Française depuis 1984 avec renouvellement jusqu’en 2016

Les Régions

• **La Région bruxelloise : Bruxelles Formation :** Une convention ISP (Insertion Socioprofessionnelle) est signée pour notre travail de préparation à la réinsertion professionnelle de détenus bruxellois en collaboration avec l’ASBL APRES. Elle est renouvelée chaque année depuis 1994 dans le cadre de l’article 6 de l’arrêté de l’Exécutif de la Communauté française relatif à la formation professionnelle.

Une convention Promotion Sociale est établie pour un partenariat pour des cours de Français Langue étrangère, une formation en informatique, en gestion d’entreprise et en Cuisine de collectivité.

• **La Région wallonne** : Agrément en tant qu'OISP dans le cadre du décret du 1er avril relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et des Entreprises par le travail depuis 2005.

-(Agrément accordé par la Région Wallonne pour des actions pré-qualifiantes visant un public très éloigné du monde du travail.)

Le Fonds social européen : Convention pour nos actions en partenariat avec les Ecoles de Promotion sociale renouvelée annuellement. Elle est une contrepartie de nos actions pour notre public bruxellois.

Reinsert Convention pour notre travail d'encadrement socio-pédagogique des formations de Promotion sociale (sélection des stagiaires, suivi, accompagnement des formateurs...)

2. Postes de travail

Actiris: postes ACS

La Région wallonne: postes APE

La Communauté Française : Postes liés à notre reconnaissance de l'Education permanente

Postes Maribel

Champ d'action de notre travail global

Notre travail s'effectue dans 11 prisons de la Communauté Française : 3 établissements dans la Région de Bruxelles Capitale et 8 établissements en Région Wallonne.

Bruxelles : Prison de Forest : 52, avenue de la Jonction, 1060 Bruxelles
Prison de Berkendael, rue Berkendael, 1190 Bruxelles (section des femmes)
Prison de Saint-Gilles, avenue Ducpétiaux, 106, 1060 Bruxelles

Province du Brabant Wallon :
Prison de Nivelles, rue du Burlet, 4, 1400 Nivelles
Prison d'Ittre, route de Clabecq, 100, 1460 Ittre

Province de Namur :
Prison de Namur, place Abbé Joseph André, 5000 Namur
Prison d'Andenne, rue Géron, 2, 5300 Andenne

Province du Hainaut :
Prison de Mons, boulevard Winston Churchill, 7000 Mons (section des hommes et des femmes)
Prison de Tournai, rue du Chantier, 1, 7500 Tournai

Province de Liège

Prison de Marneffe, Rue du Sart 11, 4120 Marneffe
Prison de Huy, Rue de la Résistance, 4, 4500 Huy

Nous travaillons dans 2 Régions, 4 Provinces.

Les prisons de Bruxelles sont essentiellement des prisons de prévention destinées aux détenus de la Région de Bruxelles Capitale. Notons néanmoins que la prison de Saint-Gilles enferme actuellement beaucoup de personnes condamnées qui paradoxalement vivent toujours dans un régime restrictif de prévention.

Les prisons de la Région wallonne sont des prisons de préventive et de peine où tout détenu francophone peut être incarcéré sans distinction de provenance.

3. Cadre général

L’ADEPPI asbl (l’Atelier d’Éducation Permanente pour Personnes Incarcérées) est né, en 1981, de la constatation que les nombreuses demandes de formation émanant des détenus ne pouvaient plus être satisfaites par les travailleurs sociaux intervenant en prison.

Le vide en matière de formation et de culture était abyssal. L’idée de fonder une association exclusivement consacrée à l’Éducation permanente en prison vit le jour, avec un premier président du Conseil d’Administration prestigieux : Pierre Vermeylen, ministre d’Etat.

Nos objectifs étaient clairement définis : promouvoir l’accès à la culture et à l’éducation permanente pour les personnes incarcérées et promouvoir l’information relative à ces sujets auprès de la société civile.

Les demandes de la part des détenus étaient très importantes

Nos objectifs

Notre ASBL a pour objet social d’introduire l’éducation en prison.

Ce terme est envisagé dans son sens le plus large et recouvre les notions d’enseignement, de mise à niveau, de préformation mais aussi d’éducation permanente conçue comme un processus de développement personnel visant à l’adaptation de la vie en société, l’essai de développer les potentialités qui permettent de communiquer, de créer. Dans ce volet nous privilégions la capacité à comprendre les mécanismes de la société donc ce que l’on nomme accès à la citoyenneté active.

A terme, nos cours visent donc, non seulement à favoriser l’acquisition et la construction de savoir, de compétences cognitives, mais aussi à fournir des outils (savoir-être, savoir-faire) qui permettent à chacun de développer une capacité d’analyse, d’évaluation, de choix

Notre objectif est de faciliter la réinsertion socioprofessionnelle et culturelle des détenus. Nous privilégions toutes les démarches qui mènent, de manière conjointe, à la réalisation d'une vie autonome active et assumée.

Dans cette optique, nous mettons l'accent sur la possibilité d'accès à une vie professionnelle choisie bien sûr, donc les mises à niveau et les modules de cours avec possibilité de certification, l'accès aux technologies de l'informatique et aux formations professionnelles. Ces actions, tout en les situant dans un processus de formation professionnelle, faciliteront leur réinsertion socioprofessionnelle.

Mais nous privilégions aussi les activités créatives telles les ateliers d'écriture, les ateliers théâtre, les ateliers d'art graphique et les ateliers de percussion qui mettent l'accent sur une participation active à la culture.

Des ateliers d'éducation sociale et d'histoire sont organisés dans la plupart des prisons où nous travaillons.

Ils ont pour objectif l'acquisition d'une vision globale critique et participative à la vie citoyenne et plus largement à la sensibilisation des problèmes sociétaux du monde moderne.

La prison est à la croisée de problèmes multiples.

Les différents aspects concernés dans la situation de délinquance et de l'incarcération doivent être pris en considération.

Notre travail, pour être efficace, doit donc se réaliser dans le cadre d'un large réseau de collaborations et s'articuler sur des concertations avec d'autres organisations spécialisées et complémentaires.

Souvent notre population cumule d'autres problèmes tels les problèmes psychologiques, un manque de liens familiaux, des problèmes d'assuétude, des bases très élémentaires dans le domaine des habilités sociales.

Notre travail doit bien évidemment prendre en compte les différents aspects de l'incarcération en organisant des liens privilégiés avec les travailleurs de terrain de ces différents problèmes.

4. Notre type de public :

Notre public est constitué des détenus des 11 prisons de la Communauté française .

Ils partagent, en grande majorité, ces caractéristiques communes:

- une très faible scolarité de base et un manque d'acquis dans le domaine des habilités sociales. Septante cinq pour cent d'entre eux ont, au plus, leur certificat d'études de base.
- un très faible niveau de qualification, une expérience professionnelle très réduite
- des problèmes d'assuétudes ou de santé
- Sur le plan psychologique : vécu d'exclusion et sentiments d'échecs répétitifs entraînant une perte de l'estime de soi et une

déresponsabilisation, climat familial souvent détérioré, relations sociales dégradées

- Environ plus de la moitié du public est d'origine étrangère
- Tranche d'âge la plus représentée : 20-30 ans
- Même si les actions s'adressent aux deux sexes, étant donné le faible pourcentage de femmes en prison (5 %), les bénéficiaires des actions sont principalement des hommes.
- ils sont stigmatisés par le passage en prison et le casier judiciaire, les longues périodes d'inactivité, écartés du monde du travail et très difficiles à insérer dans le marché de l'emploi.
- non inscrits comme demandeur d'emploi au début de l'action, victimes de discrimination du fait d'avoir été détenus, et dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles.
- une situation de marginalité sociale et économique accrue par le passage en prison.
- Le statut du public au début de l'action : détenu
- Les évaluations et enquêtes révèlent que ce public est en demande permanente de formation et d'acquisition de savoir-faire professionnel.

Il nous semble important d'insister sur la spécificité du public auquel nous nous adressons. Les stigmates de l'incarcération portés par le détenu ou l'ex-détenu ralentissent considérablement l'élaboration d'un projet d'insertion.

Dans ces conditions, nos cours de mise à niveau ont pour objectif de permettre à ceux qui le désirent de commencer un cursus d'études et de se préparer pour des formations professionnelles.

5. Les actions organisées par l'ADEPPI

Les activités de formation

Les informations et orientations

L'objectif de cette activité est d'informer les détenus et d'aider ceux qui le désirent à formuler et à réaliser un projet réaliste et concret de réinsertion et à établir avec eux un programme qui leur permette de suivre des formations de base, des préformations éventuellement des formations professionnelles quand c'est possible.

Des entretiens individuels sont organisés, des tests de niveau et un suivi du projet sont menés en collaboration avec les différents acteurs de terrain, services sociaux, psychologiques, services d'aide aux toxicomanes.

Les mises à niveau ou formation de base

Il s'agit de cours de mise à niveau en français, calcul ou mathématiques, vie sociale, du suivi des cours à distance, de cours de langues et de cours de français seconde langue.

Les modules sont de durée variable et sont fonction des départs, libérations, transferts etc..

Idéalement ils sont une première étape vers des formations professionnelles intra ou extra prison.

La formation à la gestion d'entreprise

Il s'agit de modules organisés en partenariat avec la Promotion Sociale préparant un groupe de stagiaires à présenter, en prison, un examen donnant accès à la profession.

Le programme comporte des cours de comptabilité, de législation, de marketing et d'informatique.

Une collaboration est établie avec la Promotion sociale: les 2 organismes collaborent pour mener un groupe de détenus à obtenir une certification attestant de connaissances de gestion de base nécessaires pour pouvoir s'inscrire au Registre du Commerce.

Les modules de formation de base

Il s'agit de modules structurés organisés dans les prisons de Wallonie où nous allons. Ils ont un objectif de certification quand c'est possible (CEB, certificat de Promotion sociale...)

Notre but est de permettre à des personnes faiblement scolarisées de reprendre un apprentissage dans les matières de base qui leur permettra d'accéder à des formations professionnelles soit en prison, soit à leur libération.

Le volet d'apprentissages axés sur une meilleure connaissance de la vie socioculturelle vise à une plus grande participation à la vie citoyenne.

L'examen du Certificat d'Études de base est organisé pour ceux qui ne l'ont pas encore obtenu. Pour les autres, il s'agit d'une mise à niveau souvent très nécessaire pour pouvoir entrer en formation ou pour trouver un emploi.

Ce programme offre la possibilité de réacquérir des habitudes de travail, de réussir quelque chose dans la durée, de préparer activement les premières étapes vers la réinsertion socioprofessionnelle.

Le public visé étant souvent ignorant des structures sociales dans lesquelles il vit, l'équipe de l'ADEPPI a jugé utile de rajouter aux cours généraux (français, math, histoire, sciences, géographie) un cours de vie sociale visant à une meilleure connaissance de la société, une réflexion sur ses valeurs et une plus grande autonomie.

Les ateliers d'initiation à l'informatique

L'objectif du cours est double : au niveau technique, il s'agit d'apprendre l'architecture de la machine et de comprendre la logique, le cheminement bien ordonné, les règles à appliquer.

Il s'agit ensuite de se familiariser aux différents logiciels courants de traitement de texte et de base de données et d'en apprendre les applications pratiques.

Les cours de base dans des formations professionnelles

Ces programmes sont proposés en Région Wallonne, plus spécifiquement en prison de peine.

La corrélation entre le manque de formation professionnelle et la délinquance semble évidente. Le public auquel nos actions sont destinées apparaît très clairement comme en situation d'exclusion socioprofessionnelle : il s'agit d'un public non qualifié qui vit dans une situation de marginalité sociale et économique accrue par son passage en prison.

Partant de cette constatation, nous nous sommes orientés vers de nouvelles collaborations en vue de l'organisation de formations professionnelles avec des Écoles de Promotion Sociale.

Des partenariats ont été établis toujours suivant les mêmes lignes directrices :

L'Enseignement de Promotion sociale assure les cours de théorie et de pratique professionnelle.

L'ADEPPI assume deux rôles :

La sélection des stagiaires, les liens entre la prison et l'enseignant ainsi que le suivi général du projet.

Nous donnons également des cours de base en français et mathématiques. Parfois une initiation en informatique et un cours de Vie sociale sont également donnés.

Des évaluations continues ont lieu entre les différents partenaires du projet et une certification officielle est assurée en fin module par l'Enseignement de Promotion sociale.

La formation en restauration, cuisine de collectivité et de restaurateur traiteur

La formation est intitulée 'Agent de service en restauration collective' et comporte:

La formation en électricité domestique

Cette formation prépare aux métiers d'électricien du bâtiment.

La formation en horticulture

Il s'agit d'une formation qualifiante en horticulture maraîchère et décorative organisée en partenariat avec la Promotion sociale, APRES, asbl et la Prison de Ittre. Cette formation donne accès aux métiers d'entretien de jardin et d'espaces publics.

La formation en carrelage

Elle est organisée selon la même logique que nos autres formations professionnelles.

Les activités créatives (notre volet d'Education permanente)

Le monde social se fissure, des fractures, des failles béantes voient le jour entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas... Les processus d'exclusion sociale font des ravages et l'enseignement, les structures traditionnelles sont elles-mêmes soumises à des pressions administratives, à des restrictions budgétaires.

Face à ce processus, la culture apparaît comme un facteur qui permet de créer et de maintenir des liens sociaux.

Prise au sens large, elle nous donne des repères communs et aide l'individu à s'accomplir dans la communauté.

Cela est d'autant plus vrai pour la personne qui se sent rejetée de notre société.

Le fait de trouver ou de retrouver une expression culturelle ou artistique, permet de se redonner une identité et de l'exprimer.

Il semble donc important d'accompagner les projets de réinsertion de projets culturels.

Très souvent notre travail intervient comme une des rares possibilités de choix et d'initiative personnels.

Parallèlement à nos activités d'insertion socioprofessionnelle, nous avons donc développé des ateliers thématiques et créatifs qui s'inscrivent dans le contexte de l'éducation permanente.

Ces différents ateliers centrés sur une problématique ciblée (santé, éducation sociale, actualités..) se structurent autour d'un socle commun : une meilleure connaissance de soi-même et de la société, un travail sur ses capacités personnelles et son rôle dans la société.

Les activités culturelles permettent de se situer au niveau de la symbolique, ce qui en prison, permet d'accéder à une sorte de liberté

Dans ce contexte nos actions doivent se situer tant au plan du développement personnel que du 'mieux être social'.

Elles constituent essentiellement des lieux de liberté et d'expérimentation où la prise de parole et l'esprit critique sont fondamentaux.

Les activités culturelles sensibilisent à des formes d'expression créatives et ouvrent des perspectives nouvelles à certains.

Les ateliers théâtre, les activités vidéo, les ateliers d'écriture permettent des débats, des confrontations, des pratiques évolutives.

Nos méthodologies se situent dans les champs de l'éducation permanente.

Il s'agit de méthodologies de participation où nous cherchons à amener les stagiaires à se construire des connaissances de manière active.

Nous insistons sur le fait que chacun est au centre de son apprentissage et se construit une méthode de travail qui tend à l'autonomie, à l'auto apprentissage et à l'éducation continuée.

Nos activités visent donc non seulement à favoriser l'acquisition et la construction de savoir, de compétences cognitives, mais aussi à fournir des outils (savoir-être, savoir-faire) qui permettent à chacun de développer une capacité d'analyse, d'évaluation, de choix, d'action des attitudes de responsabilités et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

L'ADEPPI a organisé de manière régulière des concerts, des spectacles mais nous avons opté actuellement pour l'organisation d'ateliers créatifs participatifs. Ces ateliers ne peuvent plus être proposés aux prisons bruxelloises hormis la prison de Berkendael.

L'atelier percussions aux prisons de Berkendael, de Mons et de Marneffe

Depuis plusieurs années, les percussions venues d'Afrique et d'Amérique du sud, ont pris une place importante dans les activités sociales et culturelles. Phénomène de mode, peut-être, attrait pour une culture étrangère mythique, abord immédiat sans passer par un apprentissage théorique, tous ces éléments expliquent sans doute l'attrait de cette approche musicale.

L'aspect convivial des instruments qui veut que l'on les pratique avec d'autres est un motif supplémentaire de les introduire en prison.

L'atelier est ouvert à tout niveau d'habileté, ne fait pas référence à des connaissances musicales préalables, mais une exigence de qualité finale est recherchée lors de l'atelier.

Il aboutit à un spectacle destiné aux autres détenus de la prison et aux intervenants y travaillant.

Au-delà d'une initiation à la pratique instrumentale, l'atelier vise à permettre une meilleure connaissance et une plus grande tolérance à l'égard des différentes cultures.

L'atelier d'expression écrite à la prison de Huy

Les ateliers d'écriture, en prison, ont la première qualité de permettre un travail collectif. Ils font référence à un travail de découverte de la mémoire, du réel, de l'imaginaire et de la symbolique.

L'objectif est la recherche ou de la reconquête de sa propre écriture, la plupart du temps enfouie sous des couches successives, comme des strates, qui se sont accumulées pour de multiples raisons possibles : langage professionnel, éducation scolaire, histoire personnelle, lectures d'écrivains qui ont eu leur influence, blocages, clivages, arrêts ou désirs petits ou grands de toutes sortes.

Les ateliers d'écriture ne visent pas directement une qualité littéraire. Ils ne veulent en rien former des 'écrivains'. Pas d'école de littérature donc, mais un outil de mise en marche de la pensée. Le processus est aussi important que le produit.

Les ateliers veulent questionner le rapport à la langue de tout un chacun, rapport à la langue comme rapport du sujet à un objet. Les ateliers ne construisent pas de textes pour eux-mêmes, ils s'appuient sur la langue pour que le sujet se construise dans une interrogation partagée de la langue.

Initier à l'aventure de la singularité subjective, faire un travail d'émancipation intellectuelle qui engage le sujet par son travail sur la langue à se connaître autrement dans et par une réalisation qu'il pourra reconnaître. Le malaise, pour être franchi a besoin de jalons, ceux que le sujet lui-même pose, aime et reconnaît comme les propres pas de son inscription.

Porter le travail du connu de la langue vers son inconnu. Ouvrir par la langue les portes de l'imaginaire, d'une écriture fantastique du sujet.

Donner à l'imaginaire le droit d'exister, au sujet la liberté d'une prospection de son imaginaire.

Outre ces objectifs pédagogiques, l'atelier permet à chacun de participer au travail collectif qu'est la publication du Journal '**Vivement dehors**'

Les Ateliers théâtre aux prisons de Marneffe et Ittre

L'objectif de l'atelier théâtre est la création et la représentation d'une composition théâtrale faite par un groupe de détenus, après un travail d'improvisation, d'écriture de scénario.

Toutes les différentes étapes doivent participer à un but pédagogique commun qui consiste à privilégier le travail d'expression, de réflexion et de réalisation d'un projet commun et la capacité à tisser des liens entre les détenus dans un travail de groupe et en contact avec le monde extérieur.

L'atelier vise à donner les moyens aux participants de créer leur propre langage théâtral afin de pouvoir l'utiliser pour s'exprimer au niveau artistique.

Il est intéressant toutefois de souligner les répercussions au niveau du développement personnel telles que :

- développement de la précision et de la façon de s'exprimer
- être plus conscient de l'image qu'on donne
- travail sur l'estime de soi et la timidité.
- travail collectif et acceptation de l'autre

L'Atelier d'art plastique à la prison d'Andenne

Le projet consiste dans l'organisation d'ateliers d'art plastique au sein de la prison d'Andenne, conjointement aux ateliers de remise à niveau.

L'objectif de ce projet est double : réaliser un atelier créatif et une sensibilisation au processus de la création.

Il s'agit de sensibiliser le public à l'histoire de l'art dans l'histoire humaine par des périodes de créativité au sein d'un atelier de découverte des arts plastiques par l'expérimentation de différentes techniques.

Par exemple l'usage des pigments de terre broyés par les artistes de la préhistoire, la tempera et la technique du vitrail au Moyen Age, le geste calligraphique seront présentés.

Vu la localisation très particulière du projet en milieu pénitentiaire, les apprenants « visiterons » (ta home !) via des films documentaires et des livres) les grands mouvements de l'art et, en fonction de l'intérêt manifesté, auront l'occasion de les exploiter - cf. la gestuelle de Pollock, le collage avec le surréalisme.

Il est aussi important de diversifier les techniques, fusain, encre, crayon, peinture acrylique, gouache... Mais au-delà des considérations techniques, dans un lieu fermé, univers de contraintes, la priorité est autant que possible d'offrir des choix et des libertés dans le travail au sein de l'atelier. Prendre, voir rendre la confiance au potentiel créateur que chacun porte en soi, et faire de ces rencontres hebdomadaires des instants de tous les possibles via l'expression artistique.

« Plus loin qu'un exercice de style, il faut voir un exercice de la démocratie. Tout un chacun est un détenu, un malade, un déraciné, un exclu en puissance, l'exercice de l'art et de la culture dans les terrains les plus inhabituels, les moins académiques ou conventionnels est un acquis pour tous ».

« L'autre est un je » d'Olivier Gosse auteur, comédien qui travaille régulièrement en milieu carcéral
Art&Thérapie N°84 /85 Décembre 2003

L'atelier peut permettre d'accéder à tout un monde artistique qui est pour la plupart totalement nouveau et donc à de nouveaux loisirs qui permettront peut-être la construction de nouveaux liens sociaux.

Atelier de chant polyphonique à la prison de Berkendael

L'objectif est de réaliser, dans le cadre d'une chorale d'une douzaine de femmes de la prison de Berkendael, un travail de chant qui aboutit en un spectacle à destination des autres détenues et de personnes extérieures.

Il faut souligner qu'un groupe d'associations ont mené une petite enquête dans la prison afin de déterminer les envies prioritaires des détenues et le chant y vient en première place parmi les demandes.

Les bénéfices de cette activité :

Le **travail vocal** (*exercices de respiration, d'écoute et vocalises*) prépare chacun à aller chercher le meilleur de lui-même, naturellement, mais de façon incontournable, c'est la démarche musicale qui implique cela. Dans la musique, il y a une exigence naturelle de justesse, de rythme, de durée ...etc.

Ensuite le travail sur **les chants polyphoniques** (*à 3 ou 4 voix*), le **répertoire** mobilise chacun dans une responsabilité. Chacun contribue à la bonne marche des chants, parce que chacun avec sa voix, la qualité de sa concentration et de son écoute, construit le chant.

L'activité Récit de vie, préparation au procès

Il s'agit d'une action qui rassemble -Education permanente, prévention en santé mentale- dans une perspective de citoyenneté.

Cette activité s'inscrit principalement dans la perspective de la détention préventive.

La situation en préventive constitue un moment à la fois difficile et important pour l'inculpé ; un moment où son rapport à l'avenir se « négocie ». Avenir pris non seulement sous l'angle du « judiciaire », mais aussi sous celui de la dignité, de la participation au monde dans une identité et une appartenance citoyenne.

L'activité proposée consiste principalement à donner au(x) détenu(e)s qui s'y inscrivent un espace d'action face à l'objectivation de la situation pénitentiaire et judiciaire.

Espace de réappropriation ou de sauvegarde d'une position un tant soit peu de sujet et de citoyen(ne), active par la parole et l'écriture.

Travail sur soi dirigé dans une action de dire et aussi d'agir vis à vis des autres : juges, avocats, famille... avant, pendant, voire après le procès.

Cette pratique permet non seulement à la personne de revisiter l'événement qui a contribué à son incarcération, d'en dégager une lisibilité contextuelle au regard de sa trajectoire de vie, mais aussi de l'inscrire dans le présent d'une responsabilité : celle précisément d'un face à face.

Face à face non seulement avec soi-même, mais aussi en lien avec les autres, avec la société dans une condition de parole.

L'activité permet d'envisager alors la réalité sous l'angle d'une responsabilité assumée. Car la réalité est perçue et vue comme pouvant être travaillée par la parole, tenue, retenue, livrée aussi comme l'effet de la parole, et une action sur le monde est possible.

6. La participation active à des activités de Coordination

Nous sommes membres actifs de plusieurs coordinations :

La FAFEP ou Fédération des Associations pour la Formation et l'Education en prison particulièrement active en Région wallonne ; Une travailleuse de l'ADEPPI est présidente de cette association.

La FIDEX ou Fédération des Institutions pour Détenus et Ex-détenus active dans les prisons bruxelloises ;

La coordination locale bruxelloise

Depuis trois années, la loi prévoit qu'une coordination locale doit être mise en place dans chaque prison.

A Bruxelles, vu la complexité institutionnelle, 4 personnes se partagent cette tâche. Un membre de l'ADEPPI en fait partie.

Cette équipe a pour but de coordonner le secteur associatif très présent et diversifié à Bruxelles avec les directions de prison/ personnel pénitentiaire. Tous les problèmes rencontrés sur le terrain sont traités lors de réunions régulières. Faire partie de cette coordination était une réelle priorité vu l'importance en nombre de nos activités dans les prisons bruxelloises et vu la complexité de l'organisation et des rapports du personnel aux activités extérieures.

Un objectif de cette coordination est également de préparer, en collaboration avec les représentants des Ministères concernés, un plan stratégique pour l'aide sociale en prison. Ce terme recouvre tous les domaines d'intervention des Communautés et Région (aide psychosociale, formation, culture, santé...)

La CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison)

Cette association représente tous les différents secteurs d'activités en milieu carcéral (le secteur associatif, les Services d'Aide aux Justiciables, les fédérations d'associations...) a été créée en 2007 à l'initiative de la Communauté française du service de l'aide aux détenus et de la Région Wallonne.

L'ADEPPI y collabore pleinement, puisque deux de ses travailleurs font partie du bureau du Conseil d'Administration de cette asbl (présidente et secrétaire).

La Communauté française, la Région Wallonne et la Cocof ont signé un accord de coopération visant à mettre sur pied une vaste concertation de tous les secteurs concernés par la prison. **Un comité de pilotage permanent** a été créé qui organise des réunions de travail sur des thèmes précis et qui doit être un relais, préparer les demandes, suggestions, constatations du terrain à proposer lors **d'une conférence interministérielle** composée de représentants du Fédéral et des Entités Fédérées soit 16 Ministères ou Administrations impliqués en prison.

Nous avons participé à différents groupes de travail ainsi qu'au Comité de pilotage permanent préparant la conférence interministérielle.

Cette conférence interministérielle a émis des Recommandations et devra se réunir à nouveau dans le courant du mois de décembre.

LES ACTIVITES DANS LA REGION BRUXELLOISE

La filière d'insertion ADEPPI /APRES dans les prisons bruxelloises

1. *Cadre général du projet*

Depuis 1996, l'ADEPPI et l'APRES ont bénéficié d'une Convention avec Bruxelles-Formation.

L'objectif des 2 ASBL, suite à une convention signée en 1996, est de travailler en relais à la réinsertion sociale de détenus bruxellois et d'organiser des actions d'orientation professionnelle, de remotivation, de remises à niveau, de préformation, et de guidance à la recherche d'emploi.

A travers leurs actions, l'ADEPPI et l'APRES visent à agir contre l'exclusion socioprofessionnelle et pour l'intégration des personnes exclues du marché de l'emploi, en travaillant en synergie avec d'autres partenaires. En effet, les actions visent prioritairement la réinsertion professionnelle mais envisagent ce parcours dans sa globalité (et proposent également une réponse aux problèmes pratiques tels que le logement, la santé mentale...). Notre expérience a démontré la nécessité de mettre en place des programmes intégrés qui prennent en considération la multiplicité des problèmes qui risquent d'entraver la réinsertion professionnelle.

2. *Les prisons concernées par notre travail*

La Prison de Forest (ADEPPI – APRES)

Il s'agit d'une prison de prévention pour hommes.

Les détenus y restent relativement peu de temps. Les cours s'y donnent en majorité en tout petit groupe pour des raisons sécuritaires.

Des cours collectifs de 6 personnes au maximum ont pu être négociés pour certaines matières : soit pour l'alphabétisation et le français seconde langue. Ils ne sont possibles que grâce à une collaboration très rapprochée avec les services sociaux.

L'APRES assure le relais.

La prison de Berkendael (ADEPPI-APRES)

Il s'agit de la prison de préventive réservée aux femmes.

Les cours y sont donnés en petits groupes également.

Il s'agit de cours de français seconde langue, de vie sociale.

Certaines demandes sont relayées par l'APRES.

Dans un autre registre et hors Convention, nous organisons chaque année un atelier de percussion et de danse africaine suivi d'un concert et d'une après-midi festive.

La prison de Saint-Gilles (ADEPPI – APRES)

Après quelques années de politique d'ouverture et de facilitation de notre travail, la situation est devenue plus difficile.

Le règlement de travail tend à rendre notre travail plus contraignant.

Les cours de base ont été maintenus et se donnent pour la plupart en petits groupes d'au maximum 8 à 10 personnes.

Il s'agit de formation de base en français tous niveaux, mathématiques, vie sociale, ainsi que d'initiation à l'informatique et des modules de gestion.

Outre nos cours, une formation en cuisine et des modules d'informatique y sont donnés également dans le cadre d'un partenariat avec une école de Promotion sociale et Bruxelles formation.

Les associations ADEPPI et APRES assurent un rôle d'encadrement des projets.

. Tous nos cours préparent à rentrer dans les actions plus structurées organisées dans les prisons de peine - essentiellement la prison d'Ittre qui est devenue la prison où la majorité des détenus bruxellois passent leur peine- ou dans des formations extra-muros.

Ils visent l'entrée en formation professionnelle qualifiante lorsque c'est possible.

Ces cours sont de durée variable et sont fonction des départs, libérations ou transferts...

En effet, les prisons de Bruxelles sont essentiellement des prisons de prévention même si l'on y constate de plus en plus que des détenus y font une partie de leur peine en raison de la surpopulation des prisons de peine. Ceci nous permet d'y effectuer parfois un travail relativement long et fort intéressant.

II Description synthétique des activités et de leur réalisation en 2012 dans les prisons bruxelloises

Filière d'insertion socioprofessionnelle à destination de détenus bruxellois

L'objectif du projet est de travailler en relais à la réinsertion sociale des détenus bruxellois et d'organiser des actions de socialisation, d'orientation professionnelle, de remotivation, de remise à niveau, de préformation (préparation de ce public à l'entrée en formation qualifiante), de formation qualifiante et de guidance à la recherche d'emploi.

A travers ses actions, les 2 organismes visent à agir contre l'exclusion socioprofessionnelle et pour l'intégration des personnes menacées de l'exclusion du marché de l'emploi, en travaillant en synergie avec d'autres partenaires.

Les activités organisées par l'ADEPPI :

Les informations et orientations :

Il s'agit, dès qu'une personne nous fait une demande de cours, d'un entretien accompagné d'un bilan et de test, visant l'élaboration d'un programme individuel et réaliste de cours, mise à niveau, cours à la carte ou éventuellement d'orientation vers une autre prison si c'est possible ou vers une formation donnée par un autre opérateur.

Il s'agit d'un préalable à l'inscription à toutes nos activités.

Cette activité s'inscrit parfaitement dans la logique de la loi dite 'Loi de Principes' qui incite fortement chaque détenu à préparer très rapidement sa réinsertion en proposant, en collaboration avec les services sociaux et organismes de réinsertion, **un plan de détention**.

Description quantitative pour 2012 : données générales.

Dans ce cadre, 438 personnes ont été vues, après avoir fait une demande d'information sur les cours.

Un total de 311 personnes ont suivi les cours de notre association dans les 3 prisons de Bruxelles pour un total de **23568** heures de cours.

Soit 276 hommes et 35 femmes.

Notre population se répartit comme suit :

◆ Par Nationalités :

Afrique sauf nord :	31
Amérique latine :	6
Asie sauf Turquie :	14
Belgique :	103

CEE :	50
Europe hors CEE :	13
Maghreb :	73
Turquie :	20
USA :	1

♦ Par Catégories d'âge :

Moins de 25 ans :	112
De 25 à 27 ans :	47
> 27 à 30 ans :	25
> 30 à 35 :	66
> 35 à 40 :	40
> 45 ans :	21

♦ Par niveau scolaire :

Sans certificat :	17
Primaires :	103
Humanités sec inf :	51
Technique sec inf:	17
Professionnelle sec inf:	45
Hum sec supér :	43
Technique sec sup :	10
Profess sec sup:	8
Supérieur non-univ :	11
Supérieur univ :	6

Opération n° 1 Le module d'alphabétisation

Les cours d'alphabétisation s'adresse à des personnes fortement déstructurées et avec très peu d'ancrage dans la société.

Le but général est de rendre la personne plus autonome dans les activités de communication orales et écrites en s'appuyant sur ses connaissances et son vécu. En prison, donner la parole (orale et écrite) prend tout son sens car le détenu en situation d'illettrisme souffre d'une double exclusion

(il est incarcéré et la prison privilégie la communication écrite). Elle permet en outre de restaurer quelque peu l'estime de soi qui est indispensable à tout apprentissage.

Pour développer l'autonomie, nous essayons d'amener la personne à réfléchir sur sa façon d'apprendre et de le placer en situation de recherche.

L'objectif des modules est l'acquisition de pré-requis de connaissances de base en lecture, écriture, calcul et compréhension ainsi que d'éléments élémentaires à la vie en société.

Description quantitative pour 2012 :

14 stagiaires ont suivi un total de **1042** heures

Opération n°2 Cours de Français Langue étrangère FLE

Le but est d'apporter les rudiments de la langue française aux détenus non francophones et de permettre de mener une vie sociale élémentaire dans la prison.

Les personnes qui intègrent ce cours doivent posséder une maîtrise satisfaisante de leur langue maternelle et une intégration linguistique et culturelle de base dans cette langue (champ lexical, syntaxe, structure de la phrase), nécessaire à l'acquisition de la structure spécifique du français. Un ancrage dans l'écrit de la langue maternelle est souhaitable mais pas nécessaire vu la priorité des méthodes conversationnelles dans l'apprentissage de la langue.

Description quantitative pour 2012

:42 stagiaires ont suivi un total de **2814** heures

Opération n°3 Formation de base en français

L'objectif de ces cours vise à une remise à niveau des connaissances de base en lecture, écriture, rédaction ainsi qu'en mathématique élémentaire. L'objectif est de mieux comprendre les mécanismes de la langue française et de travailler l'expression écrite et orale, de sensibiliser à la lecture. Ils visent l'acquisition des connaissances de base en vocabulaire, grammaire, orthographe lexicale (ou orthographe d'usage) et l'orthographe grammaticale. Ces connaissances permettent d'accéder à une compréhension du fonctionnement de la langue et à la maîtrise de la langue orale, de la lecture et de l'expression écrite.

Données quantitatives :

128 personnes ont suivi le cours de français pour un total de **8228** heures

Les cours de langues

Ils visent l'acquisition des bases de la langue. Ils ont pour objectif de sensibiliser les stagiaires au nécessaire apprentissage des langues et à commencer cet apprentissage qui se veut une étape vers un apprentissage tout au long de la vie.

Ils visent l'acquisition de compétences réceptives : la compréhension à l'écrit et à l'audition

Ainsi que de compétences de production : expression parlée et écrite

Description quantitative pour 2012

35 stagiaires ont suivi le cours d'anglais pour un total de **2625** heures

Opération n°6 Les ateliers d'initiation à l'informatique

L'objectif du cours est double : au niveau technique, il s'agit d'apprendre l'architecture de la machine et de comprendre la logique, le cheminement bien ordonné, les règles à appliquer.

Il s'agit ensuite de se familiariser aux différents logiciels courants de traitement de texte et de base de données et d'en apprendre les applications pratiques.

Description quantitative pour 2012

78 stagiaires ont suivi les cours d'initiation à l'informatique pour un total de **5151** heures.

Opération n°7 La formation à la gestion d'entreprise

Il s'agit de modules préparant un groupe de stagiaires à présenter, en prison, l'examen de la Promotion sociale donnant accès à la profession.

Cette formation est organisée en partenariat avec l'école de Promotion sociale Erasme.

Le programme comporte des cours de comptabilité, de législation, de marketing et d'informatique (270 heures de cours).

L'examen de gestion étant difficile et supposant un travail préalable assez exigeant et régulier, il est important de trouver un groupe de stagiaires réellement motivés, désireux d'établir des projets professionnels créateurs et réalistes, capable de faire preuve de volonté et ayant un sens de l'effort.

La prison ne favorise pas toutes ces exigences bien au contraire !

La sélection des stagiaires est donc une étape importante.

Compétences visées :

- l'acquisition de connaissances de base en gestion, en législation, permettant de passer l'examen du service fédéral des Classes Moyennes.
- L'acquisition de connaissances sur les formalités administratives, les obligations avant l'établissement et en cours d'action, la législation sociale, fiscale, la protection du consommateur.
- Dans le domaine du savoir-faire la connaissance des transactions commerciales, la rédaction de documents relatifs à la transaction achat vente, la capacité de tenir une comptabilité simplifiée, des notions de comptabilité en partie double, l'établissement d'un dossier de présentation du projet et du plan financier.

-

Description quantitative pour 2012 :

16 stagiaires ont suivi les cours de gestion pour un total de **4750** heures

La coordination ADEPPI – APRES

Tous les stagiaires de l'ADEPPI se voient proposer un suivi de l'ASBL APRES, à la condition qu'ils soient en règle de papier d'identité dans le cadre d'une filière d'insertion.

Nous réalisons en commun une évaluation des parcours des détenus préformés par l'ADEPPI et pris en charge par l'APRES ainsi qu'une élaboration et mise en place de programmes d'action conjointe en prison en vue de rendre la filière plus accessible à tous (socialisation, exemple des modules de préparation à la libération), et plus performante (réunions de coordination avec les services psychosociaux internes, les directions...).

A la faveur des cours, se mène souvent parallèlement à un travail d'acquisition de connaissances, un profond travail de restructuration personnelle qui sera très utile lors de la recherche d'emploi.

Beaucoup d'événements carcéraux 'ordinaires' peuvent constituer des freins, parfois des ruptures de projets. Le découragement dû aux nombreuses difficultés rencontrées en prison, lors de la préparation de la libération, à la sortie, lors de la réinsertion peuvent rendre le projet, même provisoirement, secondaire aux yeux du détenu sortant.

La nécessaire reconstruction personnelle, la recherche de nouveaux repères familiaux, affectifs ou professionnels peuvent imposer un délai aux projets même bien structurés qui ont pu être élaborés en prison.

Conclusions

Quelques constatations :

- Rappelons que les prisons de Bruxelles sont des prisons de prévention en principe.

Il se fait que pour une série de raisons (problèmes dans l'application de la loi sur les libérations conditionnelles, surpopulation, difficulté des services sociaux à gérer les nouveaux dossiers requis pour la libération, augmentation de la longueur des peines...) les personnes condamnées restent de plus en plus longtemps à la prison de Saint-Gilles. Ce qui nous a permis d'envisager un travail plus approfondi qu'auparavant.

Néanmoins la logique de la détention prévoit toujours le départ vers des prisons de province dites prisons de peine.

Deux possibilités se présentent alors :

Soit le détenu est transféré vers une prison de Wallonie où nous travaillons et il est fréquent qu'il intègre alors des cours ou formations donnés par nos collègues, puis revient en fin de peine à Bruxelles et suit les ateliers de recherche active d'emploi de l'APRES asbl.

Soit il est envoyé vers d'autres établissements et restent en contact avec l'APRES. Dans les 2 cas, la réinsertion ne s'opère souvent que plusieurs années plus tard.

D'autre part, nous rencontrons toujours les difficultés habituelles :

- Une difficulté importante est liée aux différences de niveaux pédagogiques des stagiaires. Nous tentons de constituer des groupes aussi homogènes que possible mais cette préoccupation reste souvent assez théorique. Nous nous trouvons face à des adultes qui ont des scolarités, des expériences de vie fort dissemblables et donc des implications variées aux activités proposées.

- Un autre problème réside dans le fait que l'incarcération avec toutes ses implications (santé, santé mentale, relations familiales, relations à l'institution....) prend bien évidemment une très grande place dans la vie quotidienne de nos stagiaires. Nous devons tenter de minimiser l'impact de tous ces éléments sur nos cours en travaillant notamment sur la motivation.

Même si la tendance générale de l'Administration pénitentiaire est de donner une place croissante à l'éducation dans les prisons et à l'élaboration de projets de réinsertion, le personnel pénitentiaire n'est pas toujours convaincu de la pertinence de nos objectifs de réinsertion ; l'organisation assez lourde et répressive de la prison constitue souvent un frein quotidien à nos activités.

Enfin, la prison est, cela a été souligné par tous les rapports et organismes travaillant en milieu carcéral, un lieu de non-droit, nos objectifs d'éducation à la responsabilisation et à la participation à la vie sociale y paraissent souvent un peu abstraits aux yeux des participants.

Si les freins ne manquent pas en prison, **les facilitateurs** sont importants également :

- D'abord **l'intérêt des personnes détenues à l'égard des cours et activités de réinsertion** est très important. Une enquête menée par une coordination d'organismes travaillant en prison a montré très clairement que les cours et formations sont les activités les plus demandées par la population carcérale. Très clairement, ces activités sont perçues par beaucoup comme l'ultime moyen de préparer la vie professionnelle et de rattraper le temps perdu lors de scolarité difficile.

Chaque nouvelle activité suscite de nombreuses demandes d'inscriptions.

- Nous insistons sur **l'accès aux nouvelles technologies** pour le plus grand nombre possible de personnes.

Il s'agit de permettre à chacun d'acquérir une connaissance de base et de démystifier l'informatique pour une population qui n'y aurait probablement pas eu accès.

Notre travail s'inscrit en droite ligne de **la nouvelle politique en matière de droit des détenus**.

La loi de Principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique de détenu tend à développer davantage la fonction de réinsertion à l'incarcération, parallèlement à la fonction punitive. Les activités d'insertion socioprofessionnelle sont perçues par les bénéficiaires comme l'ultime moyen de préparer la vie professionnelle et de rattraper un parcours scolaire chaotique. Les dispositions de cette loi reconnaissent enfin des droits au détenu au lieu du régime de faveurs en vigueur jusque là : selon l'article 76 de cette loi, "l'administration pénitentiaire veille à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible aux activités de formation proposées dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre. Sont notamment considérées comme activités de formation : l'enseignement, l'alphabétisation, la formation professionnelle, la formation socioculturelle et la formation aux aptitudes sociales, les activités créatives et culturelles, l'éducation physique."

Cependant de nombreux arrêtés d'application manquent encore à la mise en œuvre de cette loi. Ainsi, le **"plan de détention individuel"**, un des piliers de la loi, est annoncé pour bientôt, sera considéré comme la concrétisation des objectifs de réinsertion, en donnant un sens à la détention.

Il devra être élaboré en concertation avec le détenu en début de condamnation et reprendra les formations et activités qui seront choisies.

Sur le plan extérieur, nous continuons à défendre activement le projet d'éducation et de formation en prison auprès des différents pouvoirs

politiques touchés par ces matières ; ainsi nous nous sommes impliqués activement dans la coordination initiée par la Communauté française qui vise à établir une coordination entre les différentes institutions qui travaillent en milieu carcéral. Nous faisons partie du Conseil d'administration de cette asbl, la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison).

Notre travail veut s'intégrer dans une optique d'humanisation des prisons et s'approcher des recommandations minima du Conseil de l'Europe qui prévoit l'intégration des actions éducatives et de (pré)formation professionnelle (voir la recommandation n (89) 12 sur l'éducation en prison), tout en avançant les bases d'une vue réaliste de la réinsertion socioprofessionnelle, qui vise à diminuer l'effet déstructurant de la prison.

Les freins et pistes

Que faire pour rendre l'éducation permanente en prison prioritaire ?

**Développer de manière large les actions de prévention notamment dans les écoles, les maisons de jeunes...

** Favoriser les peines substitutives, le travail d'intérêt général pour que la peine de prison soit le dernier recours.

**Appliquer dans son intégralité la loi de principes qui régit la vie carcérale et prévoit notamment l'accès de tous les détenus aux formations et à la culture.

**Doter chaque prison des infrastructures nécessaires aux formations.

**Penser d'avantage la sanction en termes éducatifs, en accentuant la responsabilisation des détenus.

Comment préparer la réinsertion, alors que la peine de prison déresponsabilise complètement ? Certains pays dont la Hollande la réinsertion et l'organisation se font en concertation entre le personnel, le détenu et les intervenants extérieurs. Une responsabilisation du détenu dans l'organisation de son temps carcéral, avec l'application du plan de détention prévu par la loi de Principes

**Penser une organisation pratique de la prison en permettant aux les activités de s'insérer entre les multiples mouvements de la prison :

**La concurrence entre le travail pénitentiaire (non-formatif) et les cours ou formations

Développer l'organisation d'un mi-temps pédagogique, mi-temps travail qui permettrait de mieux répartir le travail et donnerait accès aux formations aux travailleurs.

**Réduire les disparités entre les prisons au niveau des formations mises en place et des allocations d'étude accordées aux apprenants ; améliorer le régime de vie de ceux-ci.

**Faciliter l'accès aux cours, formations, aux bibliothèques des prisons pour les détenus étudiants.

**Mettre sur le même pied les activités de formations générales, professionnelles, culturelles et d'éducation permanente.

****Apporter une formation plus soutenue et continue aux agents, un encadrement de leur travail et les sensibiliser au travail des services extérieurs.**

Le dégageant d'un agent temps plein affecté aux diverses formations, qui veillerait à la bonne planification au bon déroulement des formations et qui serait par exemple attaché aussi à la bibliothèque : c'est la clé de voûte d'une bonne organisation. Cela se pratique dans la plupart des prisons de la Région Wallonne.

****Instaurer une coordination entre tous les pouvoirs concernés par l'éducation et la culture en milieu carcéral.**

****Etablir d'avantage de ponts entre l'intra-muros et l'extra-muros tant au niveau des formations, du logement que des possibilités d'activités culturelles.**

Brève conclusion

Nous voudrions néanmoins insister sur le fait que, malgré un tissu associatif et institutionnel assez large et actif en prison, **les freins et les difficultés qui limitent notre travail sont nombreux.**

Soulignons seulement que le manque de moyens humains, la carence parfois très importantes dans les infrastructures, l'organisation générale des prisons majoritairement orientées vers la priorité accordée à la sécurité, ont comme conséquences que malgré tous les efforts déployés la plus grande majorité des détenus ne parviennent pas à accéder aux différentes activités proposées. Et ne parviennent pas en conséquence à effectuer ce travail indispensable de reconstruction personnelle qui pourrait les éloigner de ce qu'ils ont vécu avant leur incarcération : situation de marginalité, vie de débrouille au sens large.

Nous plaçons donc avec tous les acteurs de terrain d'ailleurs, pour que les efforts déployés actuellement voient l'avènement d'une prison éducative, formative, ouverte sur la société, qui serait plus proche de centres de formation, de réflexion, de travail éducatif au sens large qui redonnerait une véritable seconde chance aux personnes. La prison loin d'être cet espace fermé, coupé de la société civile doit être réintégrée dans le monde des citoyens elle doit perdre ce statut tout à fait exceptionnel d'univers fermé que nous lui connaissons souvent. Nous espérons que le monde politique puisse prendre enfin en considération cette nécessité qui redonnerait une visibilité et une clarté à ce qui se passe derrière les murs des prisons belges.

Nous ne pouvons qu'espérer que les détenus aient accès à des services comparables à ceux qui sont offerts à l'extérieur et cela dans tous les domaines (soins de santé, de santé mentale, formation, services sociaux....)

Ce type de prison existe déjà dans les pays scandinaves où l'on a constaté de manière probante une augmentation du taux de réinsertion ; ce ne sont donc pas des rêves d'utopistes.

Tout notre travail, que nous réalisons souvent en réseau avec les autres opérateurs de terrain, est sous-tendu par l'objectif de sortir la prison de son isolement.

Il y règne assez largement un climat de révolte latente, un sentiment d'abandon par la société. Un de nos rôles, souvent difficile, est double et délicat : il s'agit au travers de nos différentes activités, d'aborder tout ce qui définit **l'exercice de la citoyenneté**, ce que chacun doit assumer pour en respecter les fondements alors que la prison elle-même ne permet pas réellement de vivre activement tous ces principes de vie collective que sont l'autonomie, la responsabilisation, la prise en main de sa vie, le respect de normes de vie, la pratique de la concertation, la recherche de solutions négociées....

D'autre part, il nous faut tendre, lors de nos interventions, à endiguer ces sentiments de révolte pour que chacun parvienne à les transformer en une dynamique positive, une envie de prendre emprise sur sa vie, de s'approprier son avenir et de développer un esprit critique, créateur et citoyen.

Cette problématique est au cœur de notre travail et en constitue probablement sa plus grande richesse et sa plus grande gageure : il faut que lors de nos activités se créent une vie collective avec toute sa complexité, avec l'exigence d'un travail rigoureux et le respect d'une activité structurée à laquelle chacun doit adhérer. Le problème de la confrontation à la norme n'est pas loin....De cette confrontation peut émerger le travail relatif à une meilleure connaissance de soi-même confronté à la société.

La routine ne fera jamais partie intégrante de notre travail !